

VANDEMOORTELE
Société Anonyme
Ottergemsesteenweg-Zuid 816
9000 Gand (Belgique)
TVA BE 0429.977.343
RPM Gand (Division Gand)
(la "Société")

Avis important

Etant donné la crise Covid-19 et l'interdiction de rassemblement qui reste en vigueur, le conseil d'administration de la Société a décidé sur base de l'article 25.4 des statuts et l'article 7:137 CSA de convoquer et tenir l'assemblée générale ordinaire via le moyen de communication électronique Teams mis à disposition par la Société et accessible aux actionnaires, aux administrateurs, au commissaire et aux propriétaires d'obligations dématérialisées. Le conseil d'administration leur demande donc expressément de ne pas participer physiquement à l'assemblée générale ordinaire. Le bureau de la réunion se réunira toutefois physiquement pour en assurer l'organisation et le bon déroulement conformément à la loi.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société (« l'Assemblée Générale ») se tiendra le mardi 11 mai 2021 à 15 heures à 9000 Gand, Ottergemsesteenweg-Zuid 816 via le moyen de communication électronique mis à disposition par la Société, à savoir une connexion Teams dont les données d'appel seront mises à la disposition des participants le 11 mai 2021 à 9 heures au plus tard.

L'ordre du jour et les propositions de résolutions de l'Assemblée Générale sont les suivants:

1. Prise de connaissance du rapport de gestion des comptes combinés du Conseil d'administration et des rapports du commissaire de la Société sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2020.
2. Approbation des comptes statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2020 et proposition d'affectation du résultat.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2020, ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration de la Société dans son rapport de gestion des comptes combinés.

3. Prise de connaissance des comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2020.
4. Décharge aux administrateurs de la Société.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge à chacun des administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2020.

5. Décharge au commissaire de la Société.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2020.

6. Renouvellement de la nomination des administrateurs.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de renommer comme administrateurs de la Société pour une période de 3 ans qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale relative à l'exercice arrêté au 31.12.2023 :

- *Monsieur Jean. Vandemoortele*
- *Mme. Marie-Christine Casier*
- *NV Artval, représentée par son représentant permanent, Mr. Christian Vandemoortele*
- *SRL Arema, représentée par son représentant permanent, Mr. François Casier*

Leur mandat sera rémunéré conformément aux décisions prises par l'assemblée générale.

7. Nomination des nouveaux administrateurs.

Proposition de résolution: L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société pour une période de 3 ans qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale relative à l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 :

- *Honest Foods SRL, avec siège social à 1000 Bruxelles, Avenue Louise 146, représentée par son représentant permanent, Monsieur Charles Vandemoortele*
- *Madame Catherine Billiet, ayant élu domicile au siège social de la Société*

Leur mandat sera rémunéré conformément aux décisions prises par l'assemblée générale.

8. Divers.

Les propriétaires d'obligations dématérialisées devront, s'ils désirent assister avec voix consultative à l'Assemblée Générale, envoyer à la Société un certificat par lettre recommandée, par courrier ou par e-mail, lequel certificat doit atteindre la Société au plus tard le mercredi 5 Mai 2021 aux bureaux de la Société, Ottergemsesteenweg-Zuid 816, 9000 Gand ou à l'adresse e-mail erwin.dedeyn@vandemoortele.com. Ce certificat devra avoir été rédigé par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et devra indiquer que les obligations sont indisponibles jusqu'à la date de l'Assemblée Générale.

Le propriétaire d'obligations doit également communiquer à la Société son adresse e-mail. Les propriétaires d'obligations dématérialisées qui se sont ainsi inscrits à temps et légalement et se sont annoncés à participer à l'Assemblée annuelle recevront ensuite les données d'appel par e-mail.

Toute communication à la Société dans le cadre de cette convocation doit être envoyée à l'attention de Monsieur Erwin De Deyn, Chief Legal & Risk Officer, e-mail: erwin.dedeyn@vandemoortele.com.

Tous les documents requis et toute autre information concernant l'Assemblée Générale sont mis à disposition au siège social de la Société et sur le site web suivant de la Société : www.vandemoortele.com sous la rubrique « Investors ».

Le Conseil d'administration